

Bordeaux, le 28 mai 2021

Une pétition, ça sert à quoi, *mais surtout, ça sert à qui ??*



Une pétition est un moyen d'action et d'interpellation. Si elle n'a pas de valeur juridique, elle engage celles et ceux qui la signent.

Dernièrement, une pétition a été présentée à la collecte et selon le dépôt (Bègles, Latule et Eysines), le discours présenté n'a pas été le même partout, bien évidemment !

Une coquille vide et pourtant, 164 agents l'ont signée mais parmi ceux-là, certains se sont rétractés lorsqu'ils ont compris qu'ils avaient été bernés et ont donc témoigné auprès de la Direction. Nous comprenons les autres car il est difficile de faire le pas. D'autres, non signataires, se sont aussi exprimés avec courage pour dénoncer cet acte.

En attendant, les porteurs l'ont fait signer en prétextant des problématiques à la collecte dans une zone où ils ne sont pas et cela, sans éléments factuels ! Formidable !

Vengeance, envie de nuire ? vraisemblablement. En attendant, deux organisations syndicales s'en emparent en espérant faire le buzz ! Les élections professionnelles approchent 😊, quitte à brader les valeurs syndicales pour un éventuel gain électoral.

Continuons avec quelques exemples : Le même procédé dans le même esprit est également utilisé à des fins peu avouables dans les centres de recyclage afin de faire virer les maîtres-chiens, contrats déjà précaires (ou quand un ouvrier en dénonce un autre) !

Vous en voulez encore ? Au ST4 (Pessac), une autre pétition pour dégager un collègue mis en

responsabilité (faisant fonction AM), mais dans quel but ? D'autres candidats plus proches ?

Les allégations et autres mensonges amenant à vouloir détruire des gens n'a rien de bon mais ne doivent pas rester sans suite. Car il ne suffit pas d'écrire, il faut prouver ce que l'on avance !

Signer une pétition, c'est laisser une trace :

- Peu importe lorsqu'il s'agit de demander du matériel, comme nous l'avons fait en début d'année pour le manque de bennes ;
- Peu importe lorsqu'il s'agit de défendre un collègue, d'obtenir des primes... Cela doit servir l'intérêt collectif et non de quelques-uns.

En revanche, les conséquences (morales et juridiques) ne sont pas les mêmes lorsqu'il s'agit de vengeance et/ou de nuisance envers une ou plusieurs personnes.

Savoir se positionner :

Suis-je concerné ? Est-ce que je sais vraiment de quoi elle parle ? Quel est le but des porteurs ? Un intérêt personnel ? La prudence est de mise.

Si nous laissons continuer ce genre d'action malsaine pour l'avenir, plus personne ne sera à l'abri de se faire lyncher et cela, quelle qu'en soit la raison ! Pire encore, les vraies pétitions défendant les intérêts collectifs se verront perdre en crédibilité.

A qui le tour ?



SYNDICAT CGT DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Tél : 05.56.99.86.49 / 06.30.77.79.12

Maison des Syndicats Esplanade du 8 Mai 1945 33045 BORDEAUX CEDEX

Courriel : cgt.cub@bordeaux-metropole.fr

Site web : <http://perso.modulonet.fr/cgtcub33>